

23040 - Conférence des financeurs

**Proposition d'attribution de subventions et
d'approbation du modèle de convention financière à
conclure dans le cadre de la Conférence des Financeurs**

CP/2019/473

Service chef de file :

F - Mission autonomie

Résumé :

Placée sous la présidence du Département, la Conférence des Financeurs réunit l'ensemble des acteurs institutionnels qui œuvrent dans le champ de la prévention de la perte d'autonomie autour d'une stratégie.

Le présent rapport propose l'engagement par le Département - gestionnaire des concours financiers pour le compte de la Conférence des Financeurs - des crédits destinés à soutenir les projets de prévention qui viennent compléter le plan d'action 2019, révisé le 18 septembre 2019 par la Conférence des Financeurs.

I – Plan d'action 2019

Un plan d'action 2019 a été adopté par la Conférence des Financeurs le 28 mars 2019. Ce plan d'action, dont les projets soutenus ont été approuvés par la Commission Permanente du Conseil Départemental le 3 juin 2019, a permis de financer 78 actions et projets de prévention pour un montant total de 1 401 827 euros et de soutenir la mise en place d'actions de prévention dans les 11 résidences autonomie du Département pour un montant total de 311 767 euros.

Les projets soutenus relèvent d'actions collectives et individuelles de prévention, à destination de personnes résidant à domicile ou en EHPAD. Ils visent à développer la prévention des chutes, à promouvoir les comportements favorables à la santé et au bien vieillir, à favoriser les activités cognitives, à lutter contre l'isolement et à favoriser le lien social.

L'ensemble des porteurs de projets ont été conviés à des réunions de coordination, en lien avec les représentants des territoires dans le département, et ceci afin de mailler au plus juste le territoire et garantir à chaque Bas-Rhinois une action de prévention adaptée.

Le plan d'action 2019 prévoit également un montant de 300 000 euros au titre des concours de la Conférence des Financeurs mobilisables par le Département du Bas-Rhin

pour le financement d'aides techniques individuelles à destination de personnes âgées de 60 ans et plus.

II – Révision du plan d'action 2019

Dans le cadre du plan d'action 2019, l'ensemble des membres de la Conférence des Financeurs, réuni en plénière le 18 septembre 2019, a répondu favorablement à la demande de la Ville de Wasselonne de porter en lieu et place du CCAS le projet « Bien vieillir à Wasselonne ». Un financement de 60 000 euros avait été accordé au CCAS de Wasselonne par la Conférence des Financeurs le 28 mars 2019 et approuvé par la Commission Permanente du Conseil Départemental le 3 juin 2019 pour la réalisation d'un programme d'actions de prévention à destination des seniors de la commune durant trois ans. Le CCAS de Wasselonne se retire du projet au profit d'une gestion directe par la Ville de Wasselonne. La Conférence des Financeurs prend acte du renoncement du CCAS de Wasselonne à l'octroi de la subvention de 60 000 euros pour la réalisation du projet « Bien vieillir à Wasselonne » et valide l'attribution de cette subvention à la Ville de Wasselonne.

Les membres de la Conférence des Financeurs ont également validé l'inscription au plan d'action 2019 de six nouveaux projets complémentaires pour un montant total de 153 420 euros : un projet est porté par le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie sur la diffusion d'un guide à l'usage des aidants. Deux actions, visant à sensibiliser les seniors et les aidants sur le bien vieillir, auront lieu à l'occasion du forum départemental des aidants. La Conférence des Financeurs propose également de soutenir l'ABRAPA dans la réalisation d'une action de prévention des risques bucco-dentaires. Enfin, deux projets sont à destination de résidents en EHPAD : une action intergénérationnelle créative autour de la thématique de Noël et une action autour de la mémoire.

Le reste des concours de la Conférence des Financeurs sera mobilisé pour le financement d'aides techniques individuelles à destination des personnes âgées de 60 ans et plus.

La réalisation des projets complémentaires retenus va être conduite de manière coordonnée et articulée sur les territoires avec l'ensemble des autres projets soutenus dans le cadre du plan d'action 2019 de la Conférence des Financeurs.

Il est proposé que chacun des porteurs de projet soit lié par une convention qui prévoit une évaluation de l'impact et une mesure de l'effet de levier des projets soutenus sur les territoires au profit des personnes âgées. Le modèle correspondant est joint en annexe.

Il est également proposé à la Commission permanente d'approuver le financement des projets présentés en annexes du présent rapport et d'attribuer des subventions par le Département pour un montant total de 131 340 euros. Trois projets, d'un montant total de 22 080 euros, sont financés directement par le Département, sur les crédits de la Conférence des Financeurs, et ne donnent pas lieu au versement d'une subvention.

Ces projets sont intégralement financés par les concours versés annuellement par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'autonomie (CNSA) au Département, qui en assure la gestion pour le compte de la Conférence des Financeurs.

La Commission de l'Autonomie et Silver Développement a émis un avis favorable à l'attribution de ces subventions le 7 octobre 2019.

Code enveloppe budgétaire	Imputation M52	Crédits prévus	Crédits disponibles	Crédits proposés
42037	65-6574-532	2 200 000,00 €	1 188 158,00 €	153 420,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide :

- *d'approuver l'attribution de la subvention de 60 000 euros par le Département, gestionnaire des concours de la Conférence des Financeurs, à la Ville de Wasselonne, en lieu et place du CCAS de Wasselonne ;*
- *d'approuver les projets complémentaires du plan d'action 2019, validés par la Conférence des Financeurs, joints en annexe de la présente délibération, pour un montant total de 153 420 euros ;*
- *d'approuver l'attribution des subventions par le Département, gestionnaire des concours financiers pour le compte de la Conférence des Financeurs, pour un montant total de 131 340 euros*
- *d'approuver les termes du projet de convention, joint en annexe à la présente délibération, à conclure entre le Département et les porteurs de projets ;*
- *d'autoriser son Président à signer les conventions individuelles correspondantes.*

Strasbourg, le 24/10/19
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY